

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD270

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Orphelin, M. Pancher, Mme Pinel et
M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER AD, insérer l'article suivant:

Avant le 1^{er} juillet 2020, le Gouvernement organise une conférence nationale sur l'emballage rassemblant tous les acteurs et tous les gestionnaires, les utilisateurs du secteur ainsi que des experts et des représentants des consommateurs afin d'effectuer un diagnostic de l'offre et des besoins d'emballages dans l'économie française et de déterminer collectivement de nouvelles solutions en lien avec les enjeux relatifs au climat, à la biodiversité, à l'économie circulaire et à la baisse des pollutions.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au Gouvernement d'organiser une conférence nationale sur l'emballage avant le 1^{er} juillet 2020 afin d'effectuer un diagnostic, notamment sur la question du suremballage, et de proposer des solutions visant à minimiser l'impact de cette pratique sur l'environnement. Le Gouvernement s'engage à concerter l'ensemble des acteurs concernés par la question.